



Assistance Protection Juridique

Objet

- En cas de litige dans le cadre de votre vie privée et professionnelle, organisez la défense de vos droits

Garanties

ASSISTANCE INFORMATION JURIDIQUE VIE PRIVÉE ET PROFESSIONNELLE

Pour toute question dans le cadre de sa vie privée et professionnelle, le bénéficiaire peut contacter par téléphone le service juridique de GARANTIE ASSISTANCE de 9h00 à 18h00 du lundi au vendredi (hors jours fériés).

Les juristes du service « information juridique » de GARANTIE ASSISTANCE sont à sa disposition par téléphone pour lui apporter toutes informations juridiques et pratiques sur ses droits ou démarches.